

Termes de référence pour l'extension du protocole de collaboration
N°.085/FY 19/MLI avec l'ONG ARDIL



Contexte et justification :

Plan International, dans le cadre du Projet MLI100222 dénommé « Appui à la réalisation des droits de l'enfant à travers la promotion de la protection et de l'éducation en situation d'urgence dans la région de Tombouctou, au Mali » travaille avec l'ONG ARDIL comme partenaire de mise en œuvre selon le contrat N° 085/FY 19/MLI

Au cours de la mise en œuvre, la pandémie inattendue du COVID-19 a fait son apparition et entraîné l'arrêt de toutes les activités éducatives au Mali entre Mars et début Juin 2020. Certaines activités confiées au partenaire ARDIL comme l'appui et le fonctionnement des Centres, ont été temporairement suspendues.

En juillet 2020, Plan international a obtenu une extension du projet pour pouvoir couvrir cette période creuse et permettre que les centres SSAP et espaces amis d'enfants puissent épuiser leur programme afin que les apprenants soient évalués et éventuellement orientés vers les écoles classiques. Pour cela, le bureau de mise en œuvre qu'est le bureau de Plan International Mali à Tombouctou sollicite une extension du protocole de collaboration N° 085/FY 19/MLI liant Plan International Mali à l'ONG ARDIL

I. Durée de l'extension sollicitée :

La période de l'extension souhaitée est de deux mois supplémentaires tels que prévue dans la modification budgétaire soumise au NO et approuvée. **La période s'étend du 1^{er} Septembre au 31 Octobre 2020.**

II. Objectifs et Résultats de l'extension

1. Objectif général

L'objectif principal de cette extension est de couvrir la période supplémentaire accordée pour épuiser le programme d'enseignement des centres SSAP et fonctionnement des espaces amis d'enfants bénéficiaires du projet.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'extension sont :

- ✓ Contribuer au renforcement du système d'éducation en situation de COVID-19 ;
- ✓ Améliorer le système de protection des enfants à travers le fonctionnement des espaces amis d'enfants en situation de la pandémie de COVID-19 ;
- ✓ Veuillez au respect des mesures barrières pour réduire la propagation du virus

2. Résultats

- ✓ Le système d'éducation est renforcé en situation de COVID-19 ;
- ✓ Le système de protection des enfants à travers le fonctionnement des espaces amis d'enfants en situation de la pandémie de COVID-19 est amélioré ;
- ✓ Le respect des mesures barrières est assuré pour réduire la propagation du virus.

Mobilisation du personnel et de la logistique :

Le personnel employé par l'ONG partenaire pour la période de l'extension sera composé de :

- Un **01 Coordinateur** chargé de la programmation, de la conception des outils, de la coordination et de la supervision du projet ;

- 2 Animateurs chargés de l'exécution des activités information/formation, de sensibilisation, d'appui conseil, de collecte de données sur le terrain

III. Durée du contrat et Chronogramme d'exécution des activités du Projet.

Le contrat qui liera Plan au partenaire sera de 2 mois ; le contrat s'étalera sur la période du **1er Septembre au 31 Octobre 2020.**

Les activités mises en œuvre par le partenaire devraient être clairement indiquées dans les plannings fournis avec les dates de réalisation afin de permettre une programmation de suivi par Plan International.

Rapportage, Suivi & Evaluation

Pour les besoins de rapportage au donateur, le partenaire produira et fournira 2 rapports narratifs mensuels pour les deux mois et 1 rapport narratif final de mise en œuvre du projet qui doit être soumis le 15 novembre 2020.

VII. Budget prévu :

Désignation	Montant de la tranche CFA
Carburant motos (2*2 mois) animateurs ONG partenaire	91 412
Salaire animateurs de l'ONG (2*2 mois)	959 664
salaire Coordinateur de l'ONG	695 340
Grand Total	1 746 416

Paiement :

Le paiement sur ce projet se fera en seule tranche sous forme d'avance.

Elle sera payée juste à la signature du contrat. Elle s'élève à **1 746 416 FCFA**

Activités :

Les activités menées par l'ONG partenaire seront :

- ✓ Mise en œuvre des activités concernant le fonctionnement des centres SSA/P ;
- ✓ Suivi des activités des espaces amis d'enfants ;
- ✓ Identification des cas de VBG en collaboration avec les comités de protection

Elaboré par :

Yaya FOMBA

OSC Tombouctou

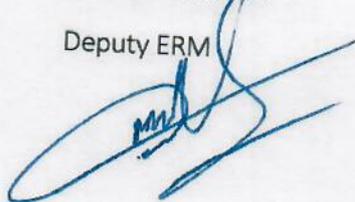


Coopération Andalouse

Revu par :

Modibo NIMAGA

Deputy ERM



Approuvé par :

Lazare Charles Djibode

Acting Country Director



Plan International Mali